



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE



DECISION N° D/2026/1321/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Bady (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Suprême, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

8

DECISION N° D/2026/1321/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Bady (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Bady, préfecture de Dubréka, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Bady, préfecture de Dubréka, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrés de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026


The stamp is circular with the text "DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS" around the top and "DGE * SNOI" at the bottom. In the center, it says "Directrice Générale". A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1321/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Bady (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Alliance Pour Le Développement De Badi (ADB)	1	SEKOU TIDIANE SYLLA	M	27/08/1981
Alliance Pour Le Développement De Badi (ADB)	2	MABINTY SEKOU SYLLA	F	30/05/1999
Alliance Pour Le Développement De Badi (ADB)	3	SOULEYMANE SOW	M	15/03/1988
Alliance Pour Le Développement De Badi (ADB)	4	KADIATOU YATTARA	F	01/01/2000
Garangny Ma Fe (GMF)	1	ABOUBACAR SIDIKI CAMARA	M	03/05/1986
Garangny Ma Fe (GMF)	2	FATOUMATA FOFANA	F	01/01/1997
Garangny Ma Fe (GMF)	3	MALICK DIALLO	M	02/05/1974
Garangny Ma Fe (GMF)	4	MARIAMA SYLLA	F	07/06/1984
Garangny Ma Fe (GMF)	5	ABDOULAYE MARIE DIALLO	M	24/12/1982
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	OUMAR SYLLA	M	26/03/1986
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	NANTÉNIN KOUROUMA	F	25/07/1993
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	ALPHADJO DIALLO	M	10/11/1968
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	FANTA DIOUBATE	F	16/01/1982
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	ABDOULAYE CAMARA	M	12/04/1999
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	MABINTY YATTARA	F	06/03/1999
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	ALY LENO	M	20/09/1979

DECISION N° D/2026/1321/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Bady (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	AMINATA DIALLO	F	04/03/1970
--	---	----------------	---	------------





RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/1322/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Dubréka (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1322/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Dubréka (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Dubréka, préfecture de Dubréka, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Dubréka, préfecture de Dubréka, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

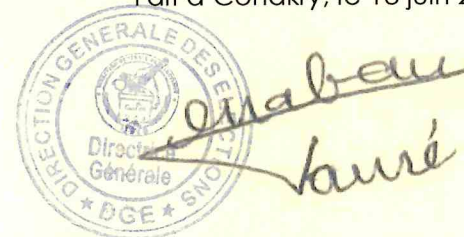
Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrements de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026

The image shows a circular official stamp of the Direction Générale des Élections (DGE) of Guinea. The stamp contains the text "DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS" around the top edge, "DGE" at the bottom, and "Direction Générale" in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads "Djenabou Touré".

Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1322/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Dubréka (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Avenir Guinée Nouvelle (AGN)	1	NABY FODE AMARA CAMARA	M	15/01/1986
Avenir Guinée Nouvelle (AGN)	2	FATTOUMATA BANGOURA	F	24/06/1988
Avenir Guinée Nouvelle (AGN)	3	ALSENY 2 CAMARA	M	24/12/1986
Avenir Guinée Nouvelle (AGN)	4	MARIAMA TOURE	F	13/03/1986
Avenir Guinée Nouvelle (AGN)	5	NIOUMA ROGER KAMANO	M	25/08/1979
Avenir Guinée Nouvelle (AGN)	6	BOUNTOURABY SOUMAH	F	15/02/1988
Avenir Guinée Nouvelle (AGN)	7	OUSMANE TOLO CAMARA	M	01/01/1990
Avenir Guinée Nouvelle (AGN)	8	FATOUMATA MORFING CAMARA	F	07/12/1992
Avenir Guinée Nouvelle (AGN)	9	FARA LANSO MILLIMONO	H	03/06/1995
Dubréka Kha Yarémassiguè (DKY)	1	IBRAHIMA SYLLA	M	01/01/1970
Dubréka Kha Yarémassiguè (DKY)	2	RAMATOULAYE DIALLO	F	25/01/1994
Dubréka Kha Yarémassiguè (DKY)	3	SOULEYMANE DIALLO	M	16/05/1988
Dubréka Kha Yarémassiguè (DKY)	4	DJANATOU KOITA	F	12/04/1968
Dubréka Kha Yarémassiguè (DKY)	5	ABDOURAHAMANE RAZZAGUI SALL	M	30/08/1987
Dubréka Kha Yarémassiguè (DKY)	6	FOULEMATOU SOUMAH	F	10/09/1984
Dubréka Kha Yarémassiguè (DKY)	7	ABDOUL AZIZ DIALLO	M	29/01/1988
Dubréka Kha Yarémassiguè (DKY)	8	FANTA KABA	F	27/05/1979
Front Démocratique De Guinée (FRONDEG)	1	YOUSOUF BANGOURA	M	14/01/1983
Front Démocratique De Guinée (FRONDEG)	2	HAWA CAMARA	F	11/04/1965
Front Démocratique De Guinée (FRONDEG)	3	IBRAHIMA CONDE	M	15/08/1978
Front Démocratique De Guinée (FRONDEG)	4	FATOUMATA CAMARA	F	31/12/1993
Front Démocratique De Guinée (FRONDEG)	5	SECKOU TOURE	M	01/12/1955
Front Démocratique De Guinée (FRONDEG)	6	HAMIDOU KOUROUMA	F	19/10/1991
Front Démocratique De Guinée (FRONDEG)	7	MOHAMED AISSATA SYLLA	M	23/03/1983
Front Démocratique De Guinée (FRONDEG)	8	AISSATOU DIALLO	F	01/06/1978
Front Démocratique De Guinée (FRONDEG)	9	SECKOU II CAMARA	M	12/12/1978
Front Démocratique De Guinée (FRONDEG)	10	AISSATA CONTE	F	04/09/1990
Front Démocratique De Guinée (FRONDEG)	11	MOUSSA KABA	H	09/04/1985

8

DECISION N° D/2026/1322/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Dubréka (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Front Démocratique De Guinée (FRONDEG)	12	FATOUMATA CAMARA	F	25/03/1980
Front Démocratique De Guinée (FRONDEG)	13	MAMADOU OURY BARRY	H	25/04/1960
Front Démocratique De Guinée (FRONDEG)	14	AISSATOU KINDY DIALLO	F	01/01/1990
Front Démocratique De Guinée (FRONDEG)	15	ABDOUL KARIM BALDE	H	07/07/1986
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	ABOUBACAR SOUMAH	M	01/01/1955
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	M'BALIA NABY CAMARA	F	15/12/1989
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	ALBERT SYLLA	M	31/08/1985
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	MARIAMA CIRÉ KEITA	F	01/01/1969
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	YAMOUSSA MARA	M	20/04/1990
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	AÏSSATA SYLLA	F	14/12/1985
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	ALSENY SYLLA	M	15/11/1967
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	MACKA CAMARA	F	02/02/1969
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	YAMOUSSA FOFANA	M	25/12/1956
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	10	MARIAME SACKO	F	03/05/1988
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	11	MAMADOU ALIOU BARRY	M	02/03/1953
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	12	NANFADIMA TRAORE	F	01/07/1978

DECISION N° D/2026/1322/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Dubréka (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	13	ALSENY BANGOURA	M	12/04/1956
--	----	-----------------	---	------------

8



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/1323/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Falessadé (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1323/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Falessadé (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Falessadé, préfecture de Dubréka, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Falessadé, préfecture de Dubréka, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

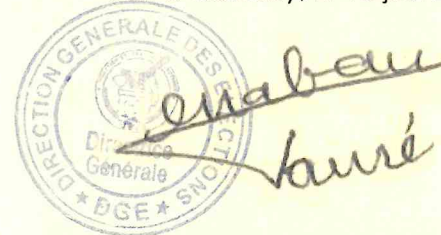
Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrements de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026



Madame CAMARA Dienabou Touré

DECISION N° D/2026/1323/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Falessadé (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Bakhogny Lan-Mafe (BLM)	1	SEYDOUBA CAMARA	M	01/01/1957
Bakhogny Lan-Mafe (BLM)	2	MAMAISSATA CAMARA	F	01/01/1992
Bakhogny Lan-Mafe (BLM)	3	ABOUBACAR YATTARA	M	03/12/1992
Bakhogny Lan-Mafe (BLM)	4	MAMADAMA CAMARA	F	08/04/1985
Bakhogny Lan-Mafe (BLM)	5	MAMADOUBA BANGOURA	M	01/01/1965
Bakhogny Lan-Mafe (BLM)	6	YARIE CAMARA	F	10/02/1980
Bakhogny Lan-Mafe (BLM)	7	KHALY CAMARA	M	31/01/1958
Bakhogny Lan-Mafe (BLM)	8	MARIATOU CAMARA	F	12/03/1990
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	ALPHA YATTARA	M	01/07/1979
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	DIARAYE FOFANA	F	01/07/1954
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	MOHAMED LAMINE CAMARA	M	21/08/2001
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	YALIKHA SYLLA	F	01/08/1990
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	MORLAYE CAMARA	M	01/07/1950
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	YANNATY YATTARA	F	02/03/1958
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	SÉKOUBA LAMINE CAMARA	M	26/01/1987
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	KADIATOU YATTARA	F	14/01/1994
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	ABOU BANGOURA	M	01/01/1953

6



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE



DECISION N° D/2026/1324/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Khorira (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1324/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Khorira (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Khorira, préfecture de Dubréka, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Khorira, préfecture de Dubréka, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrements de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026



Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1324/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Khorira (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Génération Consciente Pour Le Développement De Khabita (GCDK)	1	ABOUBACAR DIOUBATE	M	31/12/1987
Génération Consciente Pour Le Développement De Khabita (GCDK)	2	AISSATOU I BARRY	F	10/08/1984
Génération Consciente Pour Le Développement De Khabita (GCDK)	3	MAMADOUBA DJIBRIL SYLLA	M	29/02/1980
Génération Consciente Pour Le Développement De Khabita (GCDK)	4	ISSA BAH	F	26/05/1984
Génération Consciente Pour Le Développement De Khabita (GCDK)	5	FODE ABDOYULAYE CAMARA	M	14/02/2000
Génération Consciente Pour Le Développement De Khabita (GCDK)	6	MALADO BARRY	F	31/12/1981
Génération Consciente Pour Le Développement De Khabita (GCDK)	7	YAYA YOULA	M	31/03/1990
Génération Consciente Pour Le Développement De Khabita (GCDK)	8	KADIATOU DIOUBATE	F	17/01/1987
Génération Consciente Pour Le Développement De Khabita (GCDK)	9	MAMADOUBA CAMARA	M	25/01/1990
Génération Consciente Pour Le Développement De Khabita (GCDK)	10	LOUCIA CAMARA	F	31/10/1989
Génération Consciente Pour Le Développement De Khabita (GCDK)	11	IBRAHIMA SORY YOULA	M	23/12/1996
Génération Consciente Pour Le Développement De Khabita (GCDK)	12	MAMAÏSSATA SYLLA	F	14/10/1998
Génération Consciente Pour Le Développement De Khabita (GCDK)	13	ABDOULAYE OUSAMNE SYLLA	M	30/06/1986
Génération Consciente Pour Le Développement De Khabita (GCDK)	14	DJENAB BANGOURA	F	02/04/1996

DECISION N° D/2026/1324/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Khorira (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Génération Consciente Pour Le Développement De Khabita (GCDK)	15	AMIDOU SOUMAH	M	01/05/1988
Génération Consciente Pour Le Développement De Khabita (GCDK)	16	MARIAMA CAMARA	F	19/09/1998
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	LAMA BANGOURA	M	01/01/1966
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	HADJA MARIAMA DUBRÉKA CAMARA	F	27/01/1962
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	MOHAMED GUÉAH CAMARA	M	28/05/1982
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	MARIAMA BARRY	F	02/03/1983
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	MOHAMED SAIDOU CAMARA	M	01/01/1987
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	FATOUMATA YARIE BANGOURA	F	25/05/1990
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	MAMADOU MOUSSA DIALLO	M	07/12/1984
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	AICHA TOURE	F	01/01/1995
Parti Citoyen Pour La Défense Des Intérêts Collectifs (PCDIC)	1	ABDOULAYE CAMARA	M	24/12/1975
Parti Citoyen Pour La Défense Des Intérêts Collectifs (PCDIC)	2	MAMADOU DJOULDE SOW	F	31/12/1960
Parti Citoyen Pour La Défense Des Intérêts Collectifs (PCDIC)	3	AMARA CONTE	M	31/12/1973
Union Des Citoyens Pour La Solidaroté Et Du Progrès De Khabitaye (UCSPK)	1	ELHADJ MOHAMED YOULA	M	31/05/1964

DECISION N° D/2026/1324/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Khorira (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Union Des Citoyens Pour La Solidaroté Et Du Progrès De Khabitaye (UCSPK)	2	MARIAMA SYLLA	F	03/10/2005
--	---	---------------	---	------------





RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/1325/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Ouassou (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1325/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Ouassou (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Ouassou, préfecture de Dubréka, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Ouassou, préfecture de Dubréka, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrements de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026



Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1325/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Ouassou (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Front Pour L'Alliance Nationale (FAN)	1	ALHASSANE CISSE	M	09/10/1992
Front Pour L'Alliance Nationale (FAN)	2	MARIAMA TOURE	F	19/05/1981
Front Pour L'Alliance Nationale (FAN)	3	MAMADOU MALAL DIALLO	M	02/05/1988
Front Pour L'Alliance Nationale (FAN)	4	BOUNTOURY CAMARA	F	31/12/1989
Front Pour L'Alliance Nationale (FAN)	5	AMADOU CAMAR	M	06/01/1982
Front Pour L'Alliance Nationale (FAN)	6	MABINTY CONTE	F	08/03/1982
Front Pour L'Alliance Nationale (FAN)	7	MOHAMED LAMINE CAMARA	M	31/12/1985
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	MOHAMED TOURE	M	16/03/1986
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	N'NABINTOU SYLLA	F	02/03/1971
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	IMOURANA SYLLA	M	09/08/1982
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	AMINATA CISSE	F	26/11/1985
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	ALYA SYLLA	M	27/06/1978
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	AICHA CHERIF	F	17/04/1980
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	MORLAYE SYLLA	M	01/01/1965
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	BOUNTOURABY CAMARA	F	15/07/1999
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	SÉKOU FOTÉ CAMARA	M	27/07/1963
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	10	AMINATA SOUMAH	F	11/02/1964

DECISION N° D/2026/1325/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Ouassou (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	11	AMARA CAMARA	M	03/04/1990
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	12	FODÉ MAMOUDOU CONTE	F	05/11/1989
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	13	HAROUNA CAMARA	M	05/03/1958
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	14	M'MAHAWA SOUMAH	F	01/02/1984
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	15	OUSMANE SYLLA	M	03/05/1947
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	16	MOHAMED LAMINE CISSE	M	27/01/1979





RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE



DECISION N° D/2026/1326/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Tanènè (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

DECISION N° D/2026/1326/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Tanènè (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Tanènè, préfecture de Dubréka, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Tanènè, préfecture de Dubréka, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrements de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026



The image shows a circular official stamp of the Direction Générale des Élections (DGE) of Guinea. The stamp contains the text 'DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS' and 'DGE * SNOI'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads 'Djenabou Touré'.

Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1326/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Tanènè (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Bouramayah Nouvelle Vision (BNV)	1	THIERNO AMADOU BARRY	M	16/04/1974
Bouramayah Nouvelle Vision (BNV)	2	MABINTY CAMARA	F	26/01/1982
Bouramayah Nouvelle Vision (BNV)	3	ABOUBACAR JUNIOR CAMARA	M	04/03/1975
Bouramayah Nouvelle Vision (BNV)	4	MARIAMA CAMARA	F	12/01/1990
Bouramayah Nouvelle Vision (BNV)	5	LAMARANA DIALLO	M	02/02/1984
Bouramayah Nouvelle Vision (BNV)	6	FATOUMATA GALLE SYLLA	F	01/03/1996
Bouramayah Nouvelle Vision (BNV)	7	SEYDOU BANGOURA	H	25/05/1986
Bouramayah Nouvelle Vision (BNV)	8	KADIATOU CAMARA	F	23/10/2000
Bouramayah Nouvelle Vision (BNV)	9	ALIA SOUMAH	H	01/01/1973
Front Pour L'Alliance Nationale (FAN)	1	OUSMANE CAMARA	M	05/07/1986
Front Pour L'Alliance Nationale (FAN)	2	AMINATA FINANDO	F	17/06/1999
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	LANSANA CAMARA	M	08/03/1979
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	MAMAISSATA CAMARA	F	01/07/1973
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	AMADOU CAMARA	M	10/03/1963
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	BOUNTOURABY SANOUSSY SYLLA	F	27/09/1984
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	ALSÉNY FINANDO	M	01/01/1979
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	SOUKÉNATOU BANGOURA	F	18/06/1992
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	ELHADJ FODÉ SORY YOULA	M	05/06/1958
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	MARIAMA SYLLA	F	17/05/1995

DECISION N° D/2026/1326/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Tanènè (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	IBRAHIMA SORY CAMARA	M	25/12/1995
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	10	MARIAMA CAMARA	F	01/07/1985
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	11	ELHADJ MOHAMED ALPHA B CAMARA	M	11/01/1949
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	12	MABINTY WALTER CAMARA	F	15/06/1995
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	13	MAMADOUBA OUSMANE SOUMAORO	H	07/07/1970
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	14	MAMADOU BAILO BARRY	F	05/04/1988
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	15	FODÉ HADY FERNANDEZ	H	01/01/1975
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	16	MAMAISSATA FINANDO	F	20/10/1993
Tanènè Bouramayah Yigui (TBY)	1	ALSENY CONTE	M	05/04/1971
Tanènè Bouramayah Yigui (TBY)	2	ELISABETH TEWA KOUNDOUNO	F	15/03/1960
Tanènè Bouramayah Yigui (TBY)	3	ABDOULAYE FINANDO	M	18/09/1985
Tanènè Bouramayah Yigui (TBY)	4	MARIAMA FINANDO	F	05/03/1970
Tanènè Bouramayah Yigui (TBY)	5	ALHASSANE DAFTE	M	01/01/1970
Tanènè Bouramayah Yigui (TBY)	6	N'NAMARIE SYLLA	F	01/01/1972





RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/1327/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Tondon (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

La Directrice Générale

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
- Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 22 juillet 2025 ;
- Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des campagnes pour lesdites élections du 10 avril 2026 ;
- Vu** l'Arrêté A/2026/024/MATD/DGE/SGG fixant le nombre de membres du conseil communal et le nombre d'adjoints au maire par commune du 10 mars 2026;
- Vu** l'Avis Consultatif Numero 18 de la Cour Supreme, relatif à l'interprétation et de clarification de certaines dispositions du Code électoral relatives à la proclamation des résultats définitifs des élections communales et aux modalités de transmission des procès-verbaux de centralisation du 26 mai 2026 ;
- Vu** les Décisions des Tribunaux de Première Instance relatives au contentieux électoral lié aux résultats des élections communales du 31 mai 2026 ;

DECIDE

8

DECISION N° D/2026/1327/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Tondon (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Article premier. – De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste définitive des conseillers communaux de la commune de Tondon, préfecture de Dubréka, élus à l'issue des élections communales du 31 mai 2026.

Article 2 : De la publication de la liste définitive

La liste définitive nominative des conseillers communaux élus pour la commune de Tondon, préfecture de Dubréka, est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller Juridique, le Conseiller Technique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrements de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De l'entrée en vigueur

La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 18 juin 2026



Madame CAMARA Djenabou Touré

DECISION N° D/2026/1327/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Tondon (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

LISTE (SIGLE)	RANG	NOM COMPLET	SEXE	NÉ(E) LE
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	1	NABY TONDON SYLLA	M	01/01/1953
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	2	AICHA FOFANA	F	10/06/1992
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	3	OUMAR CAMARA	M	01/01/1968
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	4	KOL-KOL KOLIE	F	01/01/1984
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	5	MOHAMED SYLLA	M	04/01/1973
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	6	AMINATA SYLLA	F	25/03/1989
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	7	DEMBA DOUMBOUYA	M	02/06/1972
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	8	FATOUMATA BANGOURA	F	20/01/1980
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	9	MOHAMED SYLLA	M	01/06/1966
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	10	FATOUMATA KEITA	F	01/07/1975
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	11	OUSMANE CAMARA	M	01/01/1960
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	12	MARIAMA GUELADJO DIALLO	F	05/06/1991
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	13	IBRAHIMA SORY CAMARA	M	15/05/1980
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	14	MARIAMA BAH	F	06/05/1985



DECISION N° D/2026/1327/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Tondon (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	15	SEYDOUBA CAMARA	M	01/08/1958
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	16	MABINTY CAMARA	F	01/01/1982
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	17	ALMAMY CAMARA	M	20/05/1960
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	18	AMINATA SYLLA	F	02/03/1970
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	19	MAMADOU SYLLA	M	25/04/1985
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	20	KADIATOU SYLLA	F	02/03/1994
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	21	MOHAMED KOUNTE SYLLA	M	15/06/1984
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	22	MOHAMED LAMINE CAMARA	M	19/11/1960
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	23	AMADOU MADY SYLLA	M	13/05/2001
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	24	MOHAMED SYLLA	M	13/03/1990
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	25	MAMADOUBA SYLLA	M	01/01/1980
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	26	MOHAMED SYLLA	M	10/02/1982
Génération Pour La Modernité Et Le Développement (GMD)	27	SALIFOU SYLLA	M	01/02/1970
Llfee-Labayah Lan Fee (LLLF)	1	BAMBA SYLLA	M	01/01/1956
Llfee-Labayah Lan Fee (LLLF)	2	M'MAH SYLLA	F	09/10/1995
Llfee-Labayah Lan Fee (LLLF)	3	ALPHA BANGOURA	M	02/03/1952

8

DECISION N° D/2026/1327/MATD/DGE
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX
DE LA COMMUNE DE Tondon (PREFECTURE : Dubréka)
ELUS AU SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 31
MAI 2026

Llfee-Labayah Lan Fee (LLLF)	4	MARIAMA CAMARA	F	30/01/2000
Llfee-Labayah Lan Fee (LLLF)	5	FODE MOHAMED CAMARA	M	01/04/1947
Llfee-Labayah Lan Fee (LLLF)	6	FATOUMATA SYLLA	F	03/03/1988

8